Troyes

GUIDE
DES MODES D'ACCUEIL POUR LES PETITS TROYENS

proposé par la Ville de Troyes



EDITO



La Ville de Troyes attache une très grande importance à l'accueil et au bien-être des enfants.

Il s'agit là d'un engagement politique fort de notre collectivité.

Si ce service public n'est pas une compétence obligatoire pour les communes, sa mise en place et son organisation sont, pour les élus que nous sommes, naturelles et indispensables, car elles répondent à un vrai besoin des familles et des parents.

Au delà, l'accueil de la petite enfance participe au dynamisme de notre ville, à sa qualité de vie au quotidien, son développement local, et plus largement, son attractivité.

Dans cette mission, la Ville de Troyes se doit d'être exemplaire. Nous nous devons d'offrir aux plus petits les meilleures conditions pour qu'ils s'éveillent, s'épanouissent et se développent en toute sécurité. Il est essentiel d'accompagner leurs premiers pas en leur garantissant des environnements chaleureux et réconfortants, entourés de professionnels bienveillants et à l'écoute.

L'accueil de jeunes enfants doit être facilement accessible. Les parents nous confient ce qu'ils ont de plus cher : cette première séparation doit se faire dans un cadre rassurant tant pour les enfants que pour les parents.

En éditant ce guide des modes d'accueil, facile à lire et à comprendre, la Ville de Troyes a souhaité donner plus de visibilité à la diversité et la qualité de l'offre sur le territoire, et simplifier ainsi l'accès à tous les établissements et services d'accueil. Vous découvrirez la pluralité des modes d'accueil proposée, Maisons petite enfance, assistants maternels, structures familiales, publiques ou privées et vous pourrez choisir l'accueil qui correspond à vos attentes.

Ce document vient compléter les lieux et outils déjà en place pour les Troyens, comme le Relais Petite Enfance et le Portail famille. Plus largement, il s'inscrit dans notre politique municipale en faveur des plus jeunes et fait écho à l'ambition que nous portons de « Bien Grandir à Troyes », pilier du projet Troyes 2030.

François Baroin

Maire de Troyes - Ancien Ministre
Président de Troyes Champagne Métropole

SOMMAIRE

Quelques chiffres 4

Quel mode d'accueil pour mon enfant ? 5

Qui peut me renseigner et m'accompagner ? 6

Les différents modes d'accueil 7

Comment dois-je faire ? 10

Les adresses et informations utiles 12

Foire aux questions 14

Témoignages 17

Infos pratiques 20

EN QUELQUES CHIFFRES...

L'accueil des jeunes enfants à Troyes...

820
Places en accueil individuel et collectif

1
Relais Petite Enfance

1
Maison Petite Enfance / Crèche familiale

100
Assistants maternels indépendants

PRÈS DE 200
Agents municipaux directement auprès des enfants dans les structures troyennes

9
Maisons Petite Enfance / Crèches collectives

QUEL MODE D'ACCUEIL POUR MON ENFANT ?

Il existe différents modes d'accueil, adaptés aux besoins du jeune enfant et permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle, vie sociale et vie personnelle. L'accueil peut être individuel, assuré par un assistant maternel agréé ou un accueil à domicile ; ou bien collectif, dans un établissement au sein d'un groupe d'enfants.



Bon à savoir

Quel que soit le mode d'accueil (individuel ou collectif), des professionnels qualifiés pourront vous conseiller et vous accompagner en ce qui concerne le développement et le bien-être de votre enfant.

Les assistants maternels ainsi que les professionnels des structures d'accueil mettront l'accent sur la bienveillance et veilleront au bien être physique et émotionnel des enfants accueillis.

QUI PEUT ME RENSEIGNER ET M'ACCOMPAGNER ?

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Le Relais Petite Enfance est un service gratuit, financé par la Ville de Troyes et la Caisse d'Allocations Familiales, qui permet à chaque famille de se renseigner sur l'ensemble des modes d'accueil de Troyes.

Si votre choix s'oriente vers un assistant maternel, le RPE facilite la mise en relation entre vous et l'assistant maternel, en vous accompagnant dans le rôle d'employeur.

Le Relais Petite Enfance est également un lieu d'information, d'échange et d'écoute.

Le RPE c'est aussi un espace de rencontres entre parents, professionnels de la petite enfance et enfants. Des temps collectifs éducatifs sont proposés en matinée pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent.



Relais Petite Enfance / Espace Audiffred
1, rue de la Tour - 10000 Troyes
Votre contact :
l'animatrice du Relais Petite Enfance
l.cornet@ville-troyes.fr
03 25 70 47 79 / 07 76 11 65 07





Espace Audiffred - Pôle Famille
1, rue de la Tour - 10000 Troyes
03 25 70 47 77 - ***famille.troyes.fr***
relations.usagers@ville-troyes.fr
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Renseignements et pré-inscription aux Maisons de la Petite Enfance municipales



LES DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Accueil individuel

Un assistant maternel est un professionnel de la petite enfance qui accueille principalement des enfants de 0 à 6 ans à son domicile ou en “maison d’assistants maternels”. Cette personne a reçu un agrément du Conseil départemental justifiant de ses capacités pour exercer ce métier et d’un lieu offrant des conditions d’accueil et de sécurité adaptées aux jeunes enfants.

Le Conseil départemental exerce le suivi et le contrôle de son activité. Au quotidien, l’assistant maternel assure l’accueil, l’éveil, le développement, la santé et la sécurité des enfants qui lui sont confiés. Il peut participer avec les enfants aux animations et ateliers d’éveil proposés par le Relais Petite Enfance. Pour l’embauche d’un assistant maternel, le parent devient employeur et peut percevoir des aides de la Caf. Celles-ci sont soumises à certaines conditions. Les frais de garde versés par les parents sont déductibles des impôts sous certaines conditions.

Liste des assistants
maternels à votre disposition :

Accueil collectif

Il existe 3 types d'accueil collectif :

Maison Petite Enfance municipale

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) proposent des accueils collectifs, régulier ou occasionnel, gérés par la Ville. Ils accueillent de 18 à 80 enfants de 8 semaines jusqu'à leur rentrée scolaire.

Les équipes composées de professionnels de la petite enfance, accompagnées au sein du service municipal dédié, par un médecin, un psychologue, une infirmière et des infirmières puéricultrices garantissent un environnement bienveillant et sécurisant. Elles contribuent à l'épanouissement et au développement psychomoteur de chaque enfant. Elles mettent en place des jeux, activités et sorties, afin de participer à son éveil, en lien avec le projet éducatif et pédagogique de la ville.

La tarification est basée sur la barème national des participations familiales.

Structure collective privée

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) privés proposent des accueils collectifs, régulier ou occasionnel.

Les structures collectives privées complètent l'offre de service concernant l'accueil de la petite enfance. Elles sont régies par les mêmes règlements et textes législatifs que les structures publiques pour les locaux, les taux d'encadrement et la qualification du personnel.

La tarification est libre.



Liste des structures collectives municipales à votre disposition :



Maison Petite Enfance familiale

La Maison Petite Enfance familiale est un mode d'accueil municipal qui emploie des assistants maternels agréés. Ce type de structure accueille à leur domicile, au maximum 3 enfants de 8 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Un rendez-vous collectif au sein de la MPE est proposé chaque matin (2 matinées par semaine au minimum).

Les assistants maternels, professionnels de la petite enfance, disposent des qualifications requises pour l'accueil du jeune enfant. La direction de la MPE, est assurée par une infirmière puéricultrice et une éducatrice de jeunes enfants, qui accompagne au quotidien l'équipe de la maison petite enfance familiale.

Les professionnels interviennent en lien étroit avec l'équipe ressource du service Petite Enfance de la Ville : un médecin, un psychologue, une infirmière et des infirmières puéricultrices.

COMMENT DOIS-JE FAIRE ?

Les procédures et les informations liées aux demandes de places d'accueil de votre enfant varient selon le mode d'accueil souhaité.



Accueil collectif et familial
(structure municipale)

Pour aller
sur le Portail Famille:

Compléter dossier
de pré-inscription

Commission d'attribution

Délai attribution :
3 mois

Accueil collectif
(structure privée)

Se rendre sur le site dédié
à la structure privée
ou se rendre directement
sur place

Pré-inscription dans
l'établissement ou en ligne

Commission d'attribution

Délai attribution :
varie selon les modalités
de la structure

Accueil individuel

Pour obtenir la liste des
assistants maternels,
scanner le QR code
ci-dessous :

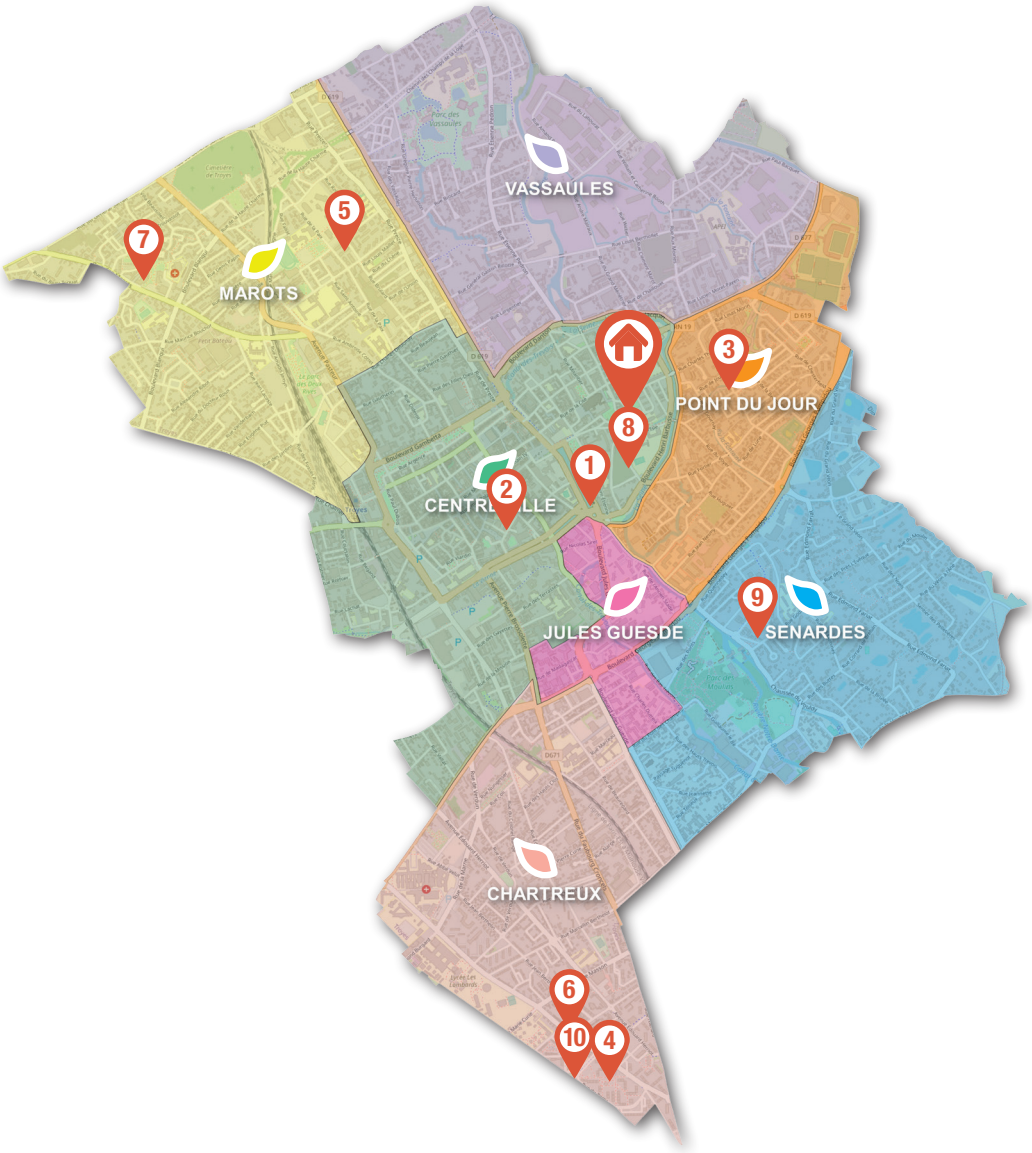
assistante-maternelle.aube.fr

Prendre rendez-vous avec
l'assistant maternel

Accueil de l'enfant
selon les disponibilités
de l'assistant maternel
et les besoins des parents

Mode d'accueil trouvé

LES ADRESSES ET



INFORMATIONS UTILES

Relais Petite Enfance

1, rue de la Tour - Espace Audiffred

Votre contact : l'animatrice du Relais Petite Enfance
l.cornet@ville-troyes.fr
03 25 70 47 79 - 07 76 11 65 07



Maisons de la Petite Enfance troyenne (MPE)

1. MPE La Fontaine

14, rue du Cloître Saint Etienne
Du lundi au vendredi
de 7h à 19h30
Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

2. MPE Louis-Ulbach

26, rue Louis-Ulbach
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants
à partir de 8 semaines
(dont les parents sont domiciliés et/ou travaillent dans le cœur du Bouchon de Champagne)

3. MPE Du Parc

25C, rue du parc des sports
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

4. MPE Québec

1, rue de Québec
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

5. MPE Reine Blanche

4, rue de la Reine Blanche
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

6. MPE Centre de la petite enfance

22, rue Gustave-Leheutre
Du lundi au samedi
de 5h30 à 21h30
Accueil des enfants
à partir de 8 semaines

7. MPE Les Marots

28, rue Georges-Seurat
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants à partir de 18 mois

8. MPE Camusat

4, rue Nicolas-Camusat
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants à partir de 8 semaines

9. MPE Les Sénardes

12, allée Yves de Copainville
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants à partir de 8 semaines

10. MPE familiale La Farandole

21, rue du Poitou
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30
Accueil des enfants à partir de 8 semaines

Accompagnement à la parentalité

La Maison des Petits Pas
maisondespetitspas@yahoo.com
03 25 73 54 33

Équipe Mobile de Psychiatrie Périnatale
Les petites cigognes
epsma.emppn@hcs-sante.fr
03 25 43 86 90

CMP (Centre Médico-Psychologique)
CATTG (Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe)
La découverte de bébé
epsma.sec.ladecouvertedubebe@hcs-sante.fr
03 25 43 86 90

Aube en Champagne
LE DÉPARTEMENT
La protection maternelle et infantile
Pôle des solidarités
pmi@aube.fr - 03 25 42 48 51

1000 PREMIERS JOURS

monenfant.fr

FOIRE AUX QUESTIONS



À quel moment dois-je me préoccuper du mode d'accueil ?

➔ 9 à 6 mois avant le mois d'accueil souhaité.

Qui fournit les couches et les produits d'hygiène ?

➔ Assistant maternel indépendant : les parents fournissent les couches et produits d'hygiène. Le montant d'une indemnité d'entretien est versé par les parents pour chaque journée d'accueil, couvrant les frais suivants : jeux et matériels d'éveil, matériels et produits de couchage et de puériculture, la consommation d'eau, d'électricité, de chauffage.

➔ En structure familiale et collective municipale ou privée : compris de façon globale dans la tarification horaire sauf exception (allergies...).

Est-ce que j'aurai un retour du déroulé de la journée de mon enfant ?

➔ Un temps d'échange avec le parent sur le déroulé de la journée se passe généralement à l'arrivée et au départ de l'enfant avec les professionnels en charge de votre enfant.

Comment se déroule la prise en charge de mon enfant ?

➔ Pour chacun des modes d'accueil, ce sont des professionnels qui accueillent vos enfants et les accompagnent.

➔ S'interroger et se renseigner sur les différents accueils possibles permettent de choisir celui qui vous convient le plus. La phase d'adaptation vous permet de connaitre, en étant présent au sein de la structure avec votre enfant, les professionnels, les locaux et le déroulement de l'accueil.

➔ Après les premiers jours d'accueil, il est important d'échanger régulièrement avec les personnes qui accueillent votre enfant.

Puis-je trouver un mode d'accueil adapté à mon enfant porteur de handicap ou de maladie chronique ?

➔ La coordinatrice handicap du département vous accompagne dans votre démarche.

➔ Échanger avec l'assistant maternel ou la structure d'accueil pour connaitre les modalités d'accueil.

Coordinatrice handicap : 07 80 51 03 75 (les lundis et mercredis de 8h à 12h)
cdh10.contact@gmail.com

L'accueil est-il toujours garanti (vacances, absence du professionnel...) ?

➔ Chez un assistant maternel, un accord est établi dès le début du contrat, identifiant les vacances prises par le professionnel. Un relais durant ces périodes peut parfois s'organiser avec d'autres assistants maternels.

➔ Dans les MPE municipales, un système de MPE vacances, ouvert spécifiquement durant les vacances, permet la continuité d'accueil de votre enfant.

➔ En structure collective privée : généralement 4 semaines de fermeture annuelle (vacances, journée pédagogique...). Le règlement de fonctionnement précise les périodes de fermeture.

Qui prépare les repas fournis aux enfants ?

➔ En MPE collective municipale : le repas est préparé et livré par un prestataire puis réchauffé et servi par le personnel technique de la MPE.

➔ Dans le cadre d'un accueil chez un assistant maternel, le repas est préparé par celui-ci.

➔ Cela est variable dans les structures collectives et individuelles privées. Le règlement de fonctionnement précise l'organisation et la fourniture des repas.

Quels professionnels accueillent mon enfant ?

➔ Dans le secteur de la Petite Enfance, les professionnels accueillant les enfants dans les structures doivent faire valoir des qualifications, des diplômes spécifiques et contrôlés.

➔ Les professionnels peuvent suivre régulièrement des formations complémentaires et seront en mesure de vous apporter les précisions quant à leurs parcours.

➔ Chaque structure d'accueil (collective, individuelle, municipale ou privée) doit obtenir l'agrément délivré par la Protection Maternelle Infantile conformément aux règles et textes législatifs régissant l'accueil de la petite enfance.

TÉMOIGNAGES

Les parents vous partagent leur expérience à travers leurs témoignages





La MPE familiale est un bon compromis tant pour nos enfants que pour nous leurs parents.

Effectivement, le fait qu'elles soient chez une assistante maternelle agréée permet à nos filles de garder le cadre cocooning *que l'on retrouve dans une maison et de se développer en communauté lors des journées d'éveil en MPE.*

Ces matinées d'éveil, leur permettent de se sociabiliser, de rencontrer d'autres enfants et les autres assistantes maternelles.

Les enfants sont visités par l'éducatrice et/ou la directrice de la MPE au domicile de l'assistante maternelle, pour veiller au bon développement des enfants, apporter du soutien et être à l'écoute de l'assistante maternelle.

Carla, maman de Lola et Alyssa



Nous avons fait le choix de prendre une assistante maternelle pour plusieurs raisons :

que l'enfant soit malade, qu'il y ait un changement d'horaire, elle est disponible et flexible.

Le rythme de l'enfant est plus individualisé qu'en MPE, que ce soit pour les siestes, repas, sorties. L'assistante maternelle fait des balades tous les jours (lorsqu'il ne pleut pas), que ce soit à pied ou en poussette. Il y a des sorties à la médiathèque, au Relais Petite Enfance, dans les parcs et jardins.

Beaucoup d'activités manuelles mais aussi de la motricité fine.

Il y a également ce côté affectif, des relations plus « familles », création de lien plus fort.

Sarah, maman de Mia, 8 mois

Nous travaillons tous les 2 dans le commerce.

Pierre était accueilli à la base chez une assistante maternelle.

Mais l'organisation était assez compliquée lorsqu'elle était malade ou en congés car l'amplitude horaire pour nos besoins était trop importante et le remplacement n'était pas possible.

Nous nous sommes tournés vers la MPE collective pour :

> l'amplitude horaires

> la socialisation des enfants

> la présence quotidienne des professionnelles.

Christelle, maman de Pierre, 29 mois

INFOS PRATIQUES

➔ *famille.troyes.fr*

Présentation des structures Petite enfance de la Ville de Troyes, modalités d'inscriptions.

➔ *monenfant.fr*

Site géré par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales : informations et services en ligne à destination des familles et professionnels de la petite enfance, jeunesse et la parentalité.

➔ *assistante-maternelle.aube.fr*

Disponibilité des assistants maternels agréés dans l'Aube, conseils pratiques, démarches pour embaucher, accompagnement pour les rendez-vous avec les assistants maternels.



12522 - © Ville de Troyes - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédits photos : Ville de Troyes